

Intervention de Madame Marie-Françoise LECAILLON,  
Préfète de la Haute-Saône devant le Conseil départemental,  
le 22 septembre 2015

Seul le prononcé fait foi

Monsieur le Président du Conseil départemental,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,  
Mesdames et Messieurs les chefs des services de l'État et du  
département,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter devant vous le rapport d'activité des services de l'État pour 2014. Permettez-moi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, de vous remercier pour l'accueil que vous me réservez, ainsi qu'aux responsables des services de l'État ici présents.

L'action des services d'État en 2014 s'inscrit dans la continuité du

travail accompli les années précédentes, avec une qualité reconnue du service rendu à nos concitoyens même si celle-ci demeure toujours perfectible, et nous nous y employons. À ce grand sens du service public s'ajoute la volonté des agents de l'État de contribuer au développement du département et à l'amélioration des conditions de vie de ses habitants, en collaboration et en complémentarité avec l'action des collectivités locales.

L'État en Haute-Saône, ce sont un peu plus de 5300 agents, sans compter les personnels des établissements de santé, et ceux des sociétés et établissements publics, comme la SNCF, ERDF, ou encore, pour partie, la Poste, ce qui fait de lui, et d'assez loin, le premier employeur du département. Plus des deux tiers de agents sont employés par l'éducation nationale, le deuxième groupe étant constitué par les effectifs du ministère de l'Intérieur avec l'administration territoriale, la police nationale et la gendarmerie nationale.

Le rapport d'activité des services de l'État, que vous trouverez sur table ne se veut pas exhaustif mais vise à mettre l'accent sur les principales actions développées en Haute-Saône en 2014, pour mettre en œuvre les grandes politiques nationales tout en tenant compte des particularités de nos territoires et des besoins de ses habitants.

Je me propose d'aborder devant vous 4 points.

- **L'emploi et l'activité économique** départementale d'abord, puisque c'est la principale préoccupation de nos concitoyens et, comme vous le savez, la priorité du gouvernement.
- ensuite **les relations entre l'État et les collectivités locales**, car l'organisation décentralisée de la république connaît aujourd'hui d'importantes évolutions.
- Puis le bilan de la **politique de sécurité**, car la garantie de la sécurité est le premier service public rendu aux usagers.
- Enfin, j'évoquerai la nécessaire **cohésion sociale** que nous devons renforcer.

En cette période de l'année, je ne m'interdirai pas de jeter un regard sur 2015 et sur les perspectives pour demain.

(1)

**Cela ne nous surprendra pas que, dans le contexte que nous connaissons, les services de l'État soient entièrement mobilisés pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi et s'impliquent au côté des collectivités territoriales dans les actions de développement économique.**

**Dans le domaine de la lutte contre le chômage, l'action des**

**services de l'État s'est concentrée sur la montée en charge des dispositifs destinés aux jeunes et aux personnes les plus éloignées de l'emploi.**

Au 31 juillet 2015, la Haute-Saône comptait au total 18.422 demandeurs d'emploi (ABC), dont 11.893 inscrits en catégorie A.

Cela représente 10,1 % de notre population active, et 542 inscrits de plus qu'en juillet 2014. Malgré une diminution de 1 % des demandeurs inscrits en catégorie A depuis juillet 2014, le chômage a donc progressé en Haute-Saône, bien qu'à un rythme deux fois inférieur à la moyenne nationale. Cette évolution du chômage doit être regardée dans le détail.

**Le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 26 ans a reculé de près de 5 % par rapport à juillet 2014, mais 3161 jeunes de moins de 26 ans sont encore à la recherche d'un emploi en Haute-Saône.**

Cette baisse du chômage des jeunes traduit la mobilisation des services de l'État, des entreprises et des collectivités :

- Ainsi, **pour les jeunes les moins qualifiés, 340 contrats d'avenir** ont été signés en 2014, dont 93 dans le secteur marchand. Cet effort s'est prolongé en 2015, avec 269 contrats d'avenir réalisés à ce jour.
- D'autre part, après un recul observé en 2013, **les contrats en**

**alternance ont été davantage mobilisés en 2014, avec 991 contrats d'apprentissage et 219 contrats de professionnalisation** signés. Cette relance se confirme en 2015, puisque 985 contrats d'apprentissage étaient enregistrés au 31 mai, soit 100 de plus que lors de la campagne précédente.

Je saisis ici l'occasion de rappeler que les très petites entreprises, qui accueillent une part importante de nos jeunes, ont accès à l'**aide "TPE jeune apprenti"** depuis juin 2015. Cette aide s'élève à 1100 euros par trimestre pour la rémunération d'un apprenti de moins de 18 ans en 1<sup>ère</sup> année.

- En outre, 380 jeunes ont bénéficié d'actions ou de prestations du fonds d'insertion professionnelle des jeunes et 750 autres ont été suivis par les missions locales dans le **cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale, avec une sortie dans l'emploi durable pour 300 d'entre eux.**
- Lancée le 1<sup>er</sup> septembre 2015 en Haute-Saône, **la Garantie Jeune** vient compléter ces dispositifs en proposant un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation pour les jeunes de 18 à 26 ans. 70 jeunes seront concernés cette année. Ils signent un contrat avec la mission locale et bénéficient d'un accompagnement intensif et perçoivent une allocation mensuelle de 452,21€.

Si l'activation conjointe de ces dispositifs apporte des résultats encourageants pour les jeunes, **le chômage de longue durée et celui des seniors ont en revanche continué à augmenter.**

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an a augmenté de 7 % entre juillet 2014 et juillet 2015, et le nombre d'inscrits âgés de plus de 50 ans a augmenté de 5 %, soit 220 personnes de plus sur un an.

- S'agissant des seniors, **294 contrats de génération** ont été conclus depuis le démarrage de la mesure dans notre département.
- Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, et notamment pour les chômeurs de longue durée, **l'insertion par l'activité économique est mobilisée. Elle a permis à plus de 1000 personnes de reprendre une activité salariée en 2014, et 140 d'entre elles ont ainsi retrouvé un emploi durable.**

Ce secteur a été marqué par une importante réforme depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec une aide aux postes de travail. En 2015, l'État a conventionné 20 structures pour exercer les activités d'insertion par l'activité économique, pour un budget prévisionnel de 3,4 millions d'euros, dont 660 000 euros financés par le conseil départemental.

- D'autre part, 238 personnes bénéficiaires du RSA ont participé

au dispositif d'**aide personnalisée de retour à l'emploi** en 2014.

- Enfin, pour l'ensemble des demandeurs d'emploi, près de **1500 contrats uniques d'insertion** ont été réalisés l'année dernière, soit 230 contrats de plus que l'objectif fixé pour la Haute-Saône.

Les acteurs de l'emploi sont restés mobilisés en 2015, **tout en augmentant la part de contrats aidés concernant le secteur marchand**. Ainsi, 221 contrats d'initiative emploi (CIE, secteur marchand) ont été réalisés à ce jour en 2015, soit 60 de plus que pour toute l'année 2014. Dans le secteur non-marchand, 728 contrats ont été signés en 2015, majoritairement dans notre tissu associatif.

Les outils de la politique nationale de l'emploi sont utilisés avec volontarisme en Haute-Saône : au total, **près de 5500 actifs** ont participé à un dispositif de contrat aidé ou de retour à l'emploi en 2014. **Mais favoriser l'emploi suppose également de soutenir l'activité des entreprises à court et à moyen terme.**

**Pour restaurer la compétitivité de nos entreprises,** d'importantes réformes ont été décidées par le gouvernement après un dialogue social approfondi avec les partenaires sociaux.

C'est en particulier le pacte national de responsabilité et de solidarité qui est entré en application au début de l'année 2014.

- Par le seul crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE), se sont **6.9 millions d'euros** qui ont bénéficié à la Haute-Saône en 2014, un montant d'ores et déjà atteint en 2015 avec 7 millions d'euros restitués, auxquels s'ajoutent 7 millions d'euros imputés, et qui pourront donc être déduits des impôts ou restitués jusqu'en 2018.

Les services de l'État se mettent également au service des entreprises en essayant **d'anticiper au mieux leurs difficultés conjoncturelles** pour soulager autant que possible la gestion de leur trésorerie.

- **D'une part, la réunion régulière de la commission opérationnelle de suivi** permet de croiser les analyses des différents services pour accompagner avec pertinence et réactivité les entreprises confrontées à des difficultés conjoncturelles. Complétant l'action du commissaire au redressement productif, cette cellule a examiné la situation de 150 entreprises en 2014, pour les aider à passer un cap difficile.
- **D'autre part, nous travaillons au quotidien à raccourcir nos délais de réponses aux entreprises de la Haute-Saône.** Ainsi, les services de l'État ont abaissé à 5 jours et demi le délai de



paiement des charges qu'ils doivent aux entreprises, contre 7 jours de moyenne nationale. Autre amélioration : les services fiscaux de la DDFiP ont versé en moins d'un mois 90 % des remboursements de crédits de TVA qu'ils ont eu à traiter en 2014.

Soutenir les entreprises, c'est aussi, et particulièrement en Haute-Saône, soutenir les exploitants agricoles, et je ne puis conclure sans évoquer **le plan de soutien à l'élevage**.

- Adopté lors du Conseil des ministres du 22 juillet dernier, le plan de soutien prévoit que les éleveurs les plus fragilisés soient soutenus par le Fonds d'Allègement des charges.
- **Notre cellule départementale d'urgence s'est réunie dès le 7 août.** En associant les organisations professionnelles agricoles, la MSA, les coopératives de fournisseurs, les banques et les services de l'État, la cellule d'urgence a adopté des critères d'utilisation du fonds correspondant au profil de notre département, où de nombreux exploitants sont poly-cultivateurs ou poly-éleveurs et où beaucoup d'entre eux connaissent un fort endettement à court terme.
- **La Haute-Saône bénéficiera de 50 % de l'enveloppe régionale** du fonds d'allègement des charges, soit 850 000 €.
- La DDFiP appréciera avec attention et bienveillance la situation

de chaque exploitant demandant une remise ou un report des impôts fonciers ou sur le revenu. Dès le début du mois d'octobre, les dossiers auront pu être priorités et les paiements seront engagés rapidement.

- A ce jour, 43 dossiers sont parvenus à la direction départementale des territoires.

**(2)**

**Les collectivités locales contribuent à l'emploi par leurs investissements et vous savez, Monsieur le Président, que je serai à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des projets auxquels vous allez participer dans le cadre du contrat de plan État-Région.**

Certes, la baisse de la dotation globale de fonctionnement pourrait engendrer quelques difficultés pour y répondre. Si cette baisse est réelle, et participe à la résorption de notre déficit public, force est de constater que toutes les dotations ne baissent pas :

- **en 2014**, les dotations versées aux **groupements intercommunaux** ont augmenté de 2,90 %, et les dotations de solidarité urbaine et rurale ont augmenté à hauteur de 5 % en Haute-Saône.
- **en 2015**, le soutien à l'investissement local s'est traduit par **l'augmentation du taux de la compensation de la TVA**, qui

est passé 15.7 à 16.4 %, mais aussi par l'accroissement **de la dotation d'équipement des territoires ruraux**, qui a augmenté de 27 % pour atteindre 9.6 millions d'euros. Les collectivités du département ont répondu avec ambition, puisque notre bureau d'appui a d'ores et déjà reçu 342 projets en 2015, contre 271 pour toute l'année 2014.

- **en 2016, ce soutien aux collectivités sera maintenu et amplifié**, avec l'entrée en vigueur des mesures annoncées par le chef de l'État à Vesoul la semaine passée :
  - **d'une part, le Fonds de Compensation de la TVA prendra désormais en compte les dépenses d'entretien** des bâtiments publics, pour rendre les investissements plus soutenables dans le temps. Cet apport sera significatif dans notre département, où les remboursements au titre du FCTVA ont atteint 20 millions d'euros en 2014, soit presque 3 fois le montant de la DETR, signe d'un investissement soutenu,
  - **d'autre part, les compensations de TVA pourront être pré-financées par la Caisse des dépôts et consignations** *via* des prêts à taux zéro, pour fluidifier la gestion de trésorerie des collectivités,
  - **enfin, 1 milliard d'euros sera dégagé pour**

**l'investissement local.** Les deux volets de ce montant concernent la Haute-Saône au premier chef, puisque le volet rural, de 500 millions d'euros, permettra le maintien de la DETR à son niveau de 2015, mais aussi le financement de projets de dynamisation des centres-bourgs des villes de petite taille. L'autre moitié sera notamment consacrée à la transition énergétique, aux infrastructures et au logement, des domaines pour lesquels la Haute-Saône n'est pas en manque de projets.

- Ces mesures préfigurent la réforme de la dotation générale de fonctionnement annoncée par le Président de la République dans notre département la semaine dernière : si les collectivités doivent contribuer à l'équilibre de nos comptes publics, les collectivités rurales bénéficieront de **la solidarité et du soutien à l'investissement qui leur sont dus.**
- Je rappellerai également les décisions du conseil interministériel aux ruralités concernant l'allègement des normes qui seront de nature à simplifier la tâche des collectivités locales.

Les collectivités s'engagent également dans la réforme de l'organisation territoriale de notre pays. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation

des métropoles (MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) apportent des changements importants, et suscitent des questionnements légitimes. Ces lois ont pour objectif de clarifier les compétences de chacun, pour garantir un aménagement du territoire durable et cohérent, tout en assurant la solidarité entre les territoires. Mais ces objectifs ambitieux ne peuvent être atteints qu'avec le concours des élus locaux.

**Je voudrais évoquer ici l'évolution de l'intercommunalité induite par l'application de la loi NOTRe dans notre département.**

- Cette loi prévoit notamment **le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux EPCI**, transfert échelonné dans le temps. Tous les établissements intercommunaux assureront, à terme, la promotion du tourisme, la collecte et le traitement des déchets, ou encore la gestion de l'eau et de l'assainissement.
- **Pour conforter les moyens des groupements intercommunaux face à ces défis**, la loi prévoit un seuil minimal de 15.000 habitants assorti de dérogations liées notamment à la faible densité ou à l'inclusion des communes dans une zone de montagne.

- Ces dérogations valant pour de nombreuses communautés de communes en Hautes-Saône, 4 d'entre elles devront se transformer pour atteindre le seuil requis : les Communautés de Communes du Pays de Luxeuil, des Mille Etagons, du Rahin et Chérimont et du Val de Pesme.

Le calendrier est certes contraint, puisque le nouveau schéma départemental de coopération intercommunale devra être adopté au 31 mars 2016. **Nous prendrons cependant tout le temps nécessaire au dialogue**, car c'est en faisant naître des projets légitimes et solidement partagés, que nous pourrons ensuite adopter avec sérénité le nouveau schéma intercommunal.

L'État n'a aucun projet préconçu qu'il souhaiterait voir adopter : la loi NOTRe s'appliquera, mais elle s'appliquera par des projets suscités et portés par les élus.

Dans ce contexte, les services de l'État sont à la disposition des élus, de Commission départementale de Coopération intercommunale et de son groupe de travail, **pour éclairer le dialogue**, apporter l'appui technique nécessaire, évaluer la légalité et la soutenabilité des projets, faciliter les échanges. Mais ils n'ont pas vocation à se substituer à la volonté des élus.

Ma conviction, c'est qu'un dialogue franc, dynamique et responsable est déjà à l'œuvre dans notre département, et que

l'identité des communautés de communes concernées en sortira fortifiée.

### (3)

Je voudrais à présent évoquer la sécurité de nos concitoyens. Ils attendent que l'État les protège et les plus vulnérables d'entre eux ont particulièrement besoin de cet État proche et fort.

Les questions de sécurité sont pour le représentant de l'État une préoccupation quotidienne, et je souhaite rendre hommage aux policiers et aux gendarmes qui ne ménagent pas leurs efforts pour lutter contre la délinquance.

Avant d'évoquer les questions de la délinquance, je souhaite aborder une préoccupation forte actuelle : celle de la sécurité nationale au travers de la lutte contre le terrorisme. Nous avons tous été profondément marqués par les attentats de début janvier à Paris, qui ont touché la rédaction de Charlie Hebdo, l'épicerie casher de Vincennes et causé la mort de civils et de policiers. Puis il y a eu Saint-Quentin Fallavier et encore les attentats déjoués contre une église de Villejuif, ou encore le Thalys et l'arrestation d'une personne se préparant à commettre un attentat lors d'un concert. Notre département, comme aucun département, n'est à l'abri. Conformément aux instructions du Gouvernement, j'anime

régulièrement une cellule de suivi avec les services. Mais notre protection, nous l'assurerons également si, en parallèle, nous mettons en place les outils de prévention. J'ai organisé le 15 septembre dernier une matinée de sensibilisation pour l'ensemble des partenaires concernés (maires, service de l'État, associations). Pas plus tard que samedi, j'ai signé une Opposition à sortie de territoire pour une jeune de 14 ans.

**La sécurité au quotidien, c'est également la lutte contre la délinquance. Les chiffres de la délinquance sont toujours délicats à interpréter.** En 2014, la délinquance constatée est en hausse de 8 % en zone de Gendarmerie, cette hausse étant un peu plus faible en zone de police.

- 9230 faits ont été constatés en zone de police et de gendarmerie, contre un peu plus de 8600 l'année précédente. Sur ce total, 200 faits sont révélés suite à l'action des services (faits initiés).
- Les atteintes à l'intégrité physique et les atteintes aux biens représentent les augmentations les plus importantes.
- Si le taux d'élucidation reste supérieur à la moyenne nationale, de nouvelles actions sont développées, pour renforcer la sécurité des biens et des personnes notamment en direction des exploitants agricoles, qui subissent des dégâts importants, quand ce ne sont pas les animaux qui sont touchés comme le 12



août dernier à Montey-Besuche.

**La sécurité de nos concitoyens est également assurée par les 1750 sapeurs pompiers de notre département**, qui ont mené plus de 17 000 interventions en 2014, soit 10 % de plus qu'en 2013. Leur engagement au contact de notre jeunesse, avec le recours au service civique et la formation des jeunes sapeurs-pompiers, contribuent à notre sécurité future, par la transmission des valeurs de solidarité et de respect d'autrui. À ce titre, je salue leur implication dans les dispositifs de prévention routière.

**Car la sécurité routière figure aussi parmi nos priorités.** Le nombre de victimes sur nos routes reste deux fois inférieur à ce qu'il était il y a dix ans. Mais avec 116 victimes dont 16 morts en 2014, cette tendance à la baisse marque le pas.

Derrière chaque victime, il y a une famille cruellement éprouvée. Là se trouve notre motivation.

**Les deux tiers des accidents mortels sont liés à la vitesse ou à la consommation d'alcool** dans notre département.

- C'est la raison pour laquelle la police et la gendarmerie ont contrôlé l'alcoolémie de plus 53 000 conducteurs en 2015, et délivré plus de 27 000 procès verbaux pour excès de vitesse.
- D'autre part, le dépistage des stupéfiants s'est intensifié, avec 670 tests avérés positifs depuis le début de l'année.

- La prévention est bien-sûr le second pilier de la politique de sécurité routière. Elle cible en priorité la jeunesse, pour ancrer les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. Le SDIS, la police et les écoles de conduite sont naturellement des acteurs très impliqués, de même que l'Éducation nationale.

Enfin, pour ce qui concerne la préfecture, je veux souligner les progrès qui ont été accomplis dans la lutte contre la fraude documentaire.

- Depuis 2012, nous disposons d'une chargée de mission dont la compétence couvre l'ensemble des titres délivrés en préfecture, qui assure une interface efficace avec le service de délivrance sécurisée des titres du ministère de l'Intérieur.
- **41 dossiers frauduleux** ont été détectés de 2011 à 2014, portant sur les cartes nationales d'identité, les passeports, les titres de séjours, les certificats d'immatriculation, les permis de conduire. Ces détectations ont conduit au refus de délivrance au retrait des titres concernés, les dossiers étant transmis au Procureur de la république en vertu de l'article 40 du code de procédure pénale.
- La Haute-Saône a même contribué au démantèlement d'un réseau régional de trafic de faux papiers.
- Mais dans le contexte qui est le notre, je puis vous assurer que nous veillerons avec la même vigilance au respect de la loi dans

les mois et les années qui viennent.

(4)

La sécurité, c'est aussi pour l'État le devoir de protéger les plus vulnérables d'entre nous sur le plan économique et social. **Cet État garant de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'éducation, est présent en Haute-Saône.**

Je sais que le conseil départemental est fortement mobilisé, et je salue le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, qui a été adopté en 2014 pour une période de 6 ans.

- En plus de l'équipe mobile active depuis 3 ans, et qui a effectué 67 sorties en 2014, le service intégré d'accueil et d'orientation, qui inclut le numéro d'appel 115 pour les personnes sans abri, a traité **644 demandes d'hébergement pour 534 personnes l'année passée.**
- D'autre part, la structure d'accueil de jour a reçu plus de 5300 personnes, dont 255 enfants l'année dernière.

Je rappellerai également qu'au total, **1,9 millions d'euros ont été affectés en 2014 au titre de la prévention de l'exclusion et de l'insertion des personnes vulnérables.**

Cependant, notre dispositif, qui comprend également plus de 55 places d'accueil d'urgence, au été mis à l'épreuve par **l'arrivée croissante de familles en demande d'asile**, ce qui s'est traduit par un recours plus important aux nuitées d'hôtelières en 2014.

C'est pour moi l'occasion de le réaffirmer : l'accueil des demandeurs d'asile se fait en Haute-Saône avec humanité et dans le respect de la loi.

- **Dans le respect de la loi**, car l'examen très précis des demandes à conduit à débouter plus de 75 % d'entre elles en 2014.
- **Avec humanité**, car 8 places supplémentaires ont été ouvertes aux demandeurs en hébergement d'urgence, et 190 places supplémentaires ont été créées en centres d'accueil pour demandeurs d'asile en 2013 et 2014, pour garantir aux familles notamment, la dignité que leur doit la République.

**Les demandes d'asile, nous le savons, ont vocation à croître encore dans les prochains mois.** L'État s'est engagé à organiser l'accueil de 24 000 réfugiés supplémentaires dans les deux années à venir, en particulier au bénéfice de familles syriennes et irakienne durement éprouvées par plusieurs années d'un conflit qui voit se succéder crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Suite à la réunion organisée le 12 septembre par le Ministre de

l'Intérieur, j'ai transmis à chaque maire le dossier remis à Paris en demandant de me faire part des propositions d'hébergement et de logement.

Je rappellerai ici qu'**il s'agit d'accueillir des personnes ayant le statut de réfugié**, afin de les accompagner vers le droit commun. En plus d'un appui de 1000 euros par place créée, les maires volontaires pourront compter sur une mobilisation interministérielle qu'il s'agira de coordonner à l'échelle de notre département, en coordonnant l'action de la direction départementale à la cohésion sociale et à la protection des personnes, celle des bailleurs privés, ainsi que les caisses de protection sociales et Pôle emploi, cette liste n'étant naturellement pas exhaustive. Le secrétaire général de la préfecture est chargé de ce dossier.

On ne doit pas, dans un État de droit, opposer la loi et les valeurs. Bien au contraire, parce que nous sommes démocrates, nos valeurs s'inscrivent dans la loi. **Assurer la cohésion sociale, c'est aussi transmettre nos valeurs républicaines aux nouvelles générations.**

- Je sais que les services de l'éducation nationale, les élus locaux et le conseil départemental entretiennent une coopération fructueuse, qui a permis la création de pôles éducatifs vivants et

innovants, mais aussi l'éclosion de projets de grande qualité.

Je ne puis énumérer ici les nombreuses actions mises en œuvre par les enseignants pour assurer la transmission des valeurs qui fondent notre pacte social et républicain, de la création du livret citoyen au programme d'utilisation citoyenne des réseaux sociaux. Ces dispositifs seront renforcés par **le développement de l'enseignement moral et civique**, qui, dans un département où 94 % des écoles disposent d'un plan éducatif territorial, devrait monter en puissance avec toute la cohérence nécessaire.

- J'insisterai en revanche sur la mobilisation du Service civique. Depuis sa création en 2010, plus de 230 jeunes ont participé au service civique en Haute-Saône. Cependant, face aux agressions que subissent nos valeurs et notre lien social, le chef de l'Etat a souhaité donner plus d'ampleur à ce dispositif. Je salue la mobilisation de l'association des Maires ruraux, du Conseil départemental, du SDIS et du tissu associatif, qui ont déjà répondu à cet appel. Ainsi, notre département disposera bientôt déjà du nombre suffisant d'agrément pour accueillir 48 nouveaux jeunes en service civique. Les services de l'État y prennent également leur part en offrant des postes.

**C'est à présent sur la détection et l'accompagnement des jeunes vers cette offre** que pourra se porter notre attention, et

chacun peut compter pour cela sur le soutien de la Direction départementale à la cohésion sociale, et plus largement, des autres services de l'État intéressés.

**Concernant la refonte de la politique de la ville**, la modification de la géographie prioritaire par la loi du 21 février 2014 a bénéficié à 5 quartiers hauts-saônois. L'État reste présent. La Haute-Saône a ainsi bénéficié en 2014 de 180 000 € au titre de la mission ville et de 215 000 euros au titre de la réussite éducative. L'ANRU a également versé 164 000 euros pour des opérations de rénovation urbaine. Les contrats de ville sont presque tous signés et je veux ici souligner l'engagement à nos côtés et celui des autres partenaires du conseil départemental.

Au terme de cette présentation, je n'ai abordé que quelques facettes de l'action de l'État. Le temps me manque pour évoquer les actions menées en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, dans le monde professionnel en particulier, ou encore les dispositifs développés pour garantir l'intégration des personnes en situation de handicap. Je mesure cependant la solidarité et la créativité qui animent les territoires de la Haute-Saône.

Dans ce contexte et pour la période à venir, je concentrerai mon effort sur la mise en œuvre des priorités du gouvernement, en

prenant en compte les particularités du territoire et les préoccupations de ses citoyens.

J'aurai à cœur, avec l'ensemble des services de l'État, mais aussi parce que je sais pouvoir compter sur les collectivités locales, de mettre concrètement en œuvre les mesures annoncées à Vesoul par le chef de l'État à l'occasion du comité interministériel qu'il a présidé :

- D'une part, les mesures décidées à l'échelle nationale pour les territoires ruraux :
  - j'ai mentionné le soutien à l'investissement public, je rappellerai ici **l'objectif de 100% de personnes à moins de 30 minutes d'un service d'urgence d'ici 2017**, avec la formation de 700 médecins généralistes seront formés à l'aide médicale d'urgence. De plus, la Haute-Saône devra prendre toute sa part à l'augmentation des contrats destinés à favoriser l'installation de jeunes médecins en milieu rural, avec l'objectif national de 1700 contrats d'ici à 2017.
  - ensuite, l'annonce de **l'extension du dispositif de prêt à taux 0 pour l'acquisition et la rénovation d'un logement à l'ensemble des territoires ruraux** n'aura échappé à personne. Cette mesure permettra d'évoluer vers un habitat plus économe et plus respectueux de l'environnement, mais



aussi d'offrir un nouvel élan à certains territoires, en facilitant l'installation de nouveaux métiers ou de nouvelles familles. Les services de l'État seront présents, le cas échéant, pour accompagner ceux qui le souhaiteront.

- D'autre part, certaines mesures annoncées concernaient en particulier notre département :
  - s'agissant des **actions de revitalisation engagées dans le cadre du Contrat de revitalisation du site de défense de Luxeuil**, le président de la République a rappelé le soutien de l'État. Ce soutien se traduit d'abord par **une aide exceptionnelle de 1,7 millions d'euros**. Un Comité Technique Interministériel se réunira le 29 septembre prochain, pour examiner l'ensemble des actions.
  - De plus, l'État a prévu de consacrer plus de cent millions d'euros à la déviation de Port-sur-Saône, et nous veillerons à ce que les crédits de paiement, qui seront dégagés dès 2016 conformément à l'annonce du Président de la République, puissent être mobilisés dans les délais.
  - Enfin, je me réjouis naturellement du soutien de l'État, réaffirmé par le Président de la République, à la candidature de la Chapelle Notre-Dame-du-Haut à Ronchamp. Les services de l'État en Haute-Saône apporteront tout leur

concours à la réalisation de ce projet qui me permet de saluer plus largement, la beauté de notre département.

Je me permettrai, pour conclure, de rappeler cette idée simple et vraie qu'a formulée le président de la république : la ruralité est une modernité.

Chaque jour, les acteurs publics et les citoyens de la Haute-Saône prennent de nouvelles initiatives, créent de nouvelles entreprises, de nouveaux partenariats, pour donner à notre département toute sa place dans la communauté nationale, dans l'Union européenne, et plus largement, dans une mondialisation riche d'opportunités et de défis. Qu'il s'agisse de produits d'élevage, de médicaments, des pièces des voitures Peugeot ou des avions Airbus, les productions de la Haute-Saône voyagent dans le monde entier. Cette image d'une ruralité connectée, disposant du savoir-faire et de la cohésion nécessaires pour relever avec brio les défis de l'avenir, c'est l'image que j'ai perçue de la Haute-Saône depuis mon arrivée.

Je puis vous assurer, Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers départementaux, que les services de l'État seront à vos côtés pour porter cette ambition au service des habitants de notre département.

Je vous remercie.